

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2023	DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 décembre 2023 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 17
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN (ayant reçu le pouvoir de Mme Estelle HERVY), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU, Caroline THOBIE et Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absentes : Madame Delphine JOFFRAUD et Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoir : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

RAPPORT D’ACTIVITES 2022 DE LA COLLECTE ET D’ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement mettant l’accent sur la transparence et l’information des usagers et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu minimal du rapport annuel, il est proposé, par CAP Atlantique, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets de la Communauté d’Agglomération pour l’année 2020 sur la base du guide de mise en œuvre de l’ADEME.

Ce rapport, exposant des indicateurs techniques et financiers, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de collecte et d’élimination des déchets s’exécute.

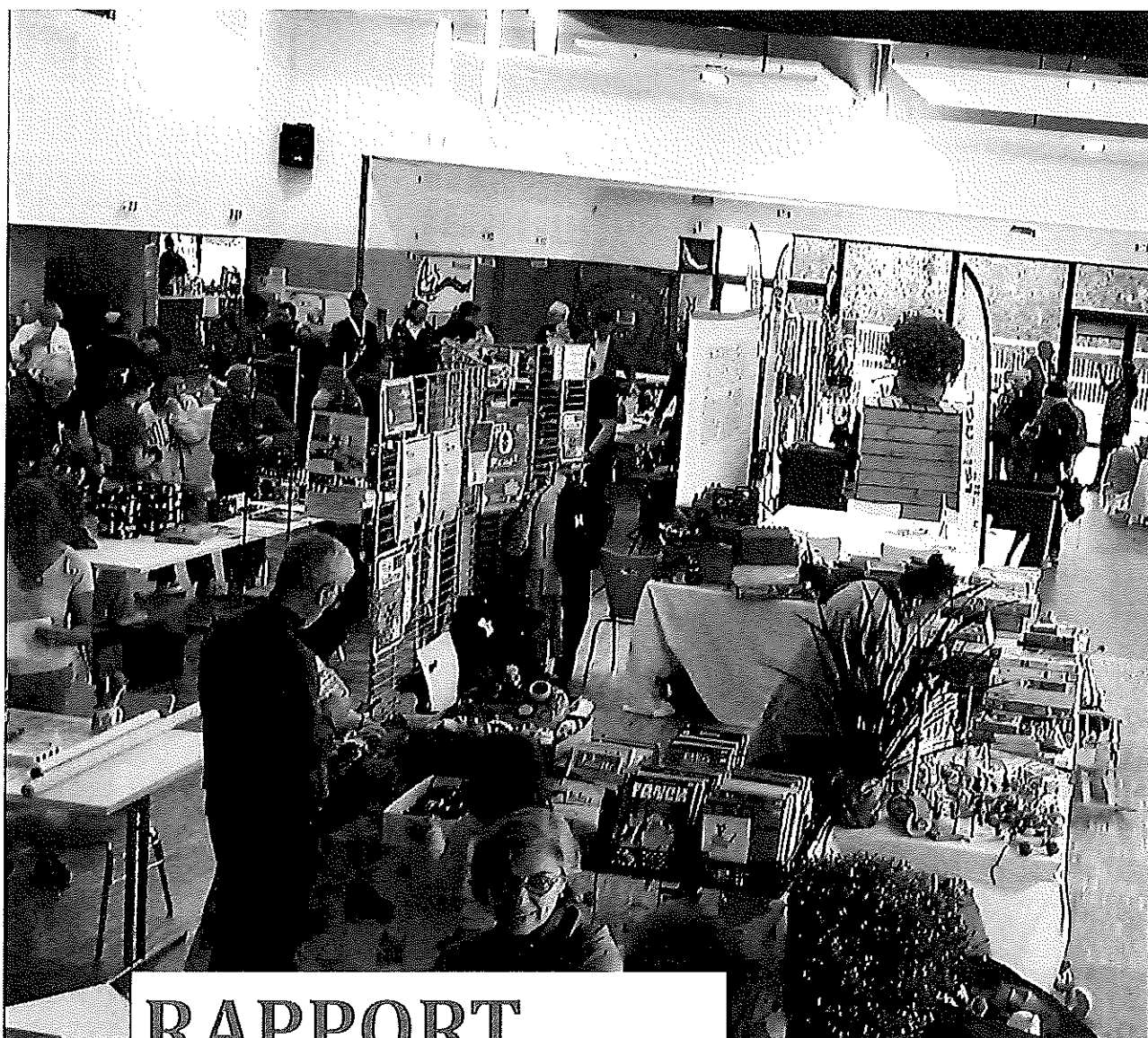
Il a été présenté à la commission « Gestion des Services Urbains » de Cap Atlantique le 7 septembre 2023 et au conseil communautaire le 21 septembre 2023.

Pièce jointe : rapport annuel 2022 synthétique sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte, à l’unanimité, de cette présentation.

Reçu au contrôle de légalité
le 20/12/2023
Publié ou notifié
le 22/12/2023
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et Qualité du Service Public de Prévention
et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Cap Atlantique
L'agglo

L'action au service du territoire !

2022 EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan 2022 : comparaison 2021

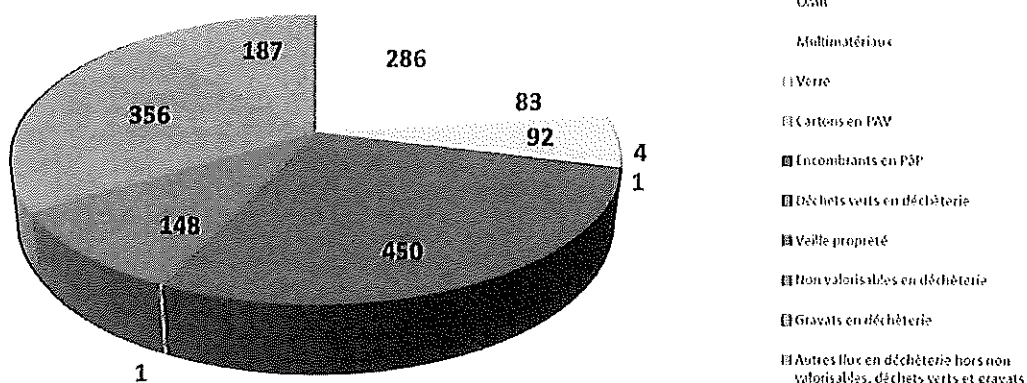
L'année 2022 est
marquée par les
tendances suivantes:

- ↘ OMR
- ↘ Multi-matériaux
- ↗ Verre
- ↘ Veille propreté
- ↘ Non valorisables en déchèterie
- ↘ Gravats en déchèterie
- ↘ Autres flux en déchèterie
- ↗ Déchets verts en déchèterie

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2022
et évolution par rapport à 2021 et 2010

	Tonnage 2022	Evolution 2021	Evolution 2010
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	21 449	- 4%	- 23,3%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 233	- 2%	+ 43,9%
Verre (apport volontaire)	6 911	+ 2%	+ 39,8%
Carton (apport volontaire)	337	- 2%	/
Encombrants (porte-à-porte)	103	- 3%	- 15,7%
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	10 936	- 2%	+ 64,1%
Déchets verts (déchèterie et plateforme)	33 804	+ 5%	+ 74%
Gravats (déchèterie)	23 561	- 12%	+ 79,5%
Autres flux (déchèterie)	12 408	- 12%	+ 91,5%
Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire	86	- 19%	- 18,9%
TOTAL	115 828	- 4%	+ 39,3%

RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2019 VALABLE EN 2022)



Tonnage	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	27 951	4 331	4 942	-	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	73 879
2020	23 186	4 891	3 487	346	91	9 955	34 882	18 761	12 845	139	100 204
2021	22 284	6 351	6 803	330	107	11 125	32 265	26 742	14 060	105	120 173
2022	21 449	6 233	6 911	337	103	10 936	33 804	23 561	12 408	86	115 828

Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	1 032
2020	313	66	47	5	1	134	471	253	173	2	1 353
2021	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	1 609
2022	286	83	92	4	1	146	450	314	165	1	1 542

2022 EN QUELQUES ACTIONS

➔ Relance de la communication en faveur du tri :

• Sensibiliser les jeunes pour former les éco-consommateurs de demain :

La direction Prévention et Gestion des déchets propose tous les ans, à l'ensemble des écoles du territoire, des animations autour du tri. En complément de ces animations en classe, des visites de sites (déchèteries) sont organisés sur demande et un spectacle ludique intitulé « Mōssieur Poubelle » est financé pour environ 250 élèves.

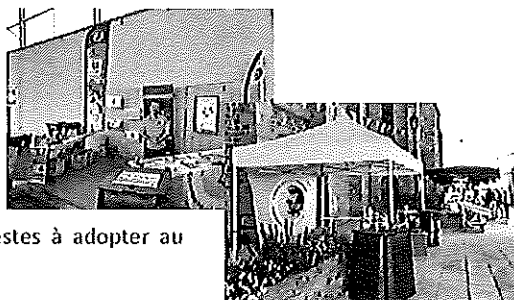


En 2022, des ateliers pratiques ont également vu le jour en partenariat avec quelques médiathèques et des démonstrations d'un camion de collecte auprès d'un jeune public a remporté un vif succès!

Au total, ce sont 1 443 enfants qui ont ainsi été sensibilisés en 2022.

• Favoriser l'accès à l'information à travers de nombreux stands de sensibilisation

Afin de renforcer les bons gestes auprès des adultes, des actions de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets ont également été relancées en 2022. Des stands d'informations ont, par exemple, été installés sur plusieurs marchés estivaux et lors des forums des associations organisés par certaines communes.



Plus de 500 personnes ont pu (re)découvrir les bons gestes à adopter au quotidien.

• Corriger le geste de tri quand cela est nécessaire

Les équipes de collecte sont mobilisées pour collecter les déchets mais pas seulement! Elles sont également vigilantes à la qualité du tri réalisée par chacun et peuvent être amenées à refuser des bacs si ces derniers ne répondent pas aux préconisations en matière de tri. Des conseillers en gestion des déchets sont alors mobilisés pour expliquer les consignes de tri aux habitants et ainsi éviter de nouvelles erreurs.

En 2022, environ 350 refus ont été recensés et traités directement au domicile des particuliers concernés.

• Former les agents de la collectivité

Des sessions de formations ont également été mises en place en 2022 pour expliquer aux agents de la collectivité le parcours des déchets, expliquer les consignes en vigueur et inciter à la réduction à la source.

➔ Développement de la communication en faveur de la réduction des déchets

• Ne plus jeter ce qui peut être réutilisé en encourageant le réemploi :

Les zones de gratuité organisées jusque là ont été rebaptisées le « Coin des Occaz » pour une meilleure lisibilité.

PIRIAC-SUR-MER. L'opération « Le coin des occaz » est de retour



Des rendez-vous annuels sont dorénavant proposés aux usagers pour donner des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité ou récupérer gratuitement des objets dont ils ont besoin :

- ➔ À la déchèterie de Piriac-sur-Mer en mai
- ➔ À la déchèterie de Pénestin en juillet et août
- ➔ À la déchèterie de Kéraline à Herbignac (Septembre)

Au total, ce sont près de 4 000 personnes qui sont venues « au coin des occaz » et des centaines d'objets et meubles qui ont trouvé une seconde vie !

Pour favoriser le réemploi au quotidien, des partenariats avec des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire se poursuivent (Malle à jouer, Repair Café...)

• Informier les habitants sur les solutions de réduction des déchets à la source :

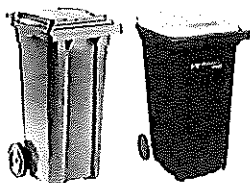
Le mois de novembre a été consacré à la sensibilisation des habitants avec l'instauration du mois « objectif zéro déchet ». Cet événement a été marqué par l'organisation d'un salon consacré à la réduction des déchets mais aussi par la programmation de 16 ateliers gratuits pour favoriser une consommation plus responsable.

Le salon « Objectif Zéro déchet » qui s'est tenu le 5 novembre 2022 à Saint-Lyphard a réuni 500 personnes. Grâce aux vingt partenaires présents, les habitants ont pu découvrir comment agir au quotidien pour mieux consommer grâce à quelques gestes simples : acheter durable, réparer, faire soi-même, favoriser le réemploi, etc.



Fourniture des équipements de pré-collecte

- En porte-à-porte :



La fourniture des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables est assurée par la société CONTENUR.

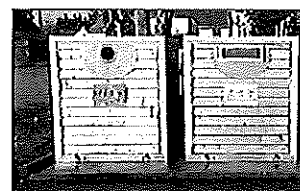
=> En 2022, 2 668 bacs à couvercles verts et 1 235 bacs à couvercles jaunes ont été commandés pour assurer de nouvelles dotations ou le remplacement de bacs détériorés.

- En apport volontaire - 3 types de conteneurs présents sur le territoire :

CONTENEURS AÉRIENS (posés directement au sol)

Leur fourniture est assurée par la société UTPM.

> En 2022, 32 colonnes aériennes ont été commandées pour remplacer des équipements vieillissants ou détériorés sur les différentes communes ou constituer un stock pour des installations provisoires.



CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS (une partie de la cuve recevant les déchets est enterrée)

Leur fourniture est assurée par la société ASTECH.

> En 2022, aucune commande n'a été réalisée.



CONTENEURS ENTERRÉS (la cuve recevant les déchets est entièrement enterrée)

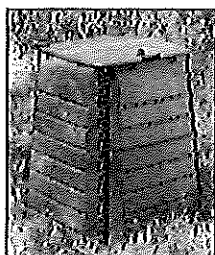
Leur fourniture est assurée par la société ASTECH.

> En 2022, 9 colonnes enterrées ont été commandées : 5 ont été installées à Guérande (éco-quartier Maisonneuve) sur la création d'un nouveau point de collecte et 4 sont en réserve pour un futur aménagement à Herbignac (éco-quartier Kergestin)



- ➔ La cartographie des conteneurs d'apport volontaire se trouve sur le site internet de Cap Atlantique : <https://www.cap-atlantique.fr> - Rubrique « Services à la population - Déchets - La collecte en point d'apport volontaire »

Mise à disposition de composteurs



Cap Atlantique propose, aux habitants qui le souhaitent, des composteurs individuels gratuits pour favoriser le tri à la source des biodéchets.

Leur fourniture est assurée par la société QUADRIA.

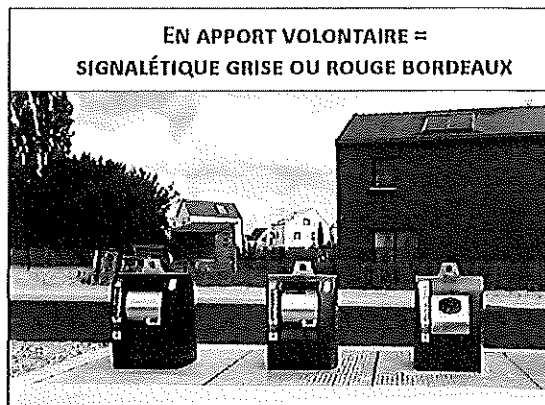
En 2022, 571 composteurs ont été distribués.

Au total, 20 330 foyers du territoire ont été équipés depuis la création de l'agglomération.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnage collecté

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des tonnages suivants :

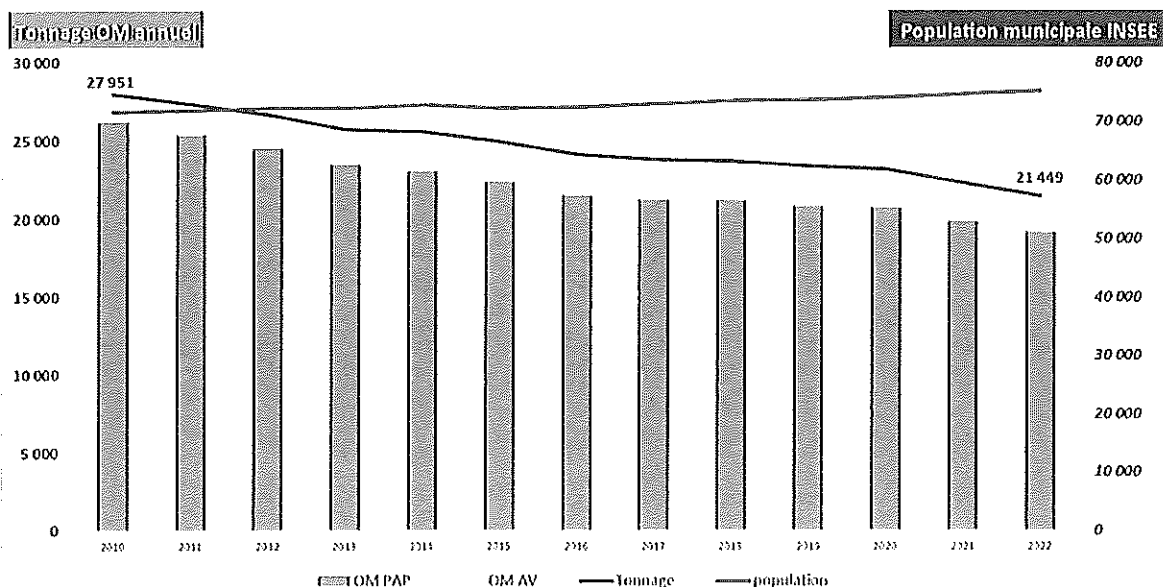


=> En 2022, 21 449 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une baisse de 3,7 % par rapport à 2021.

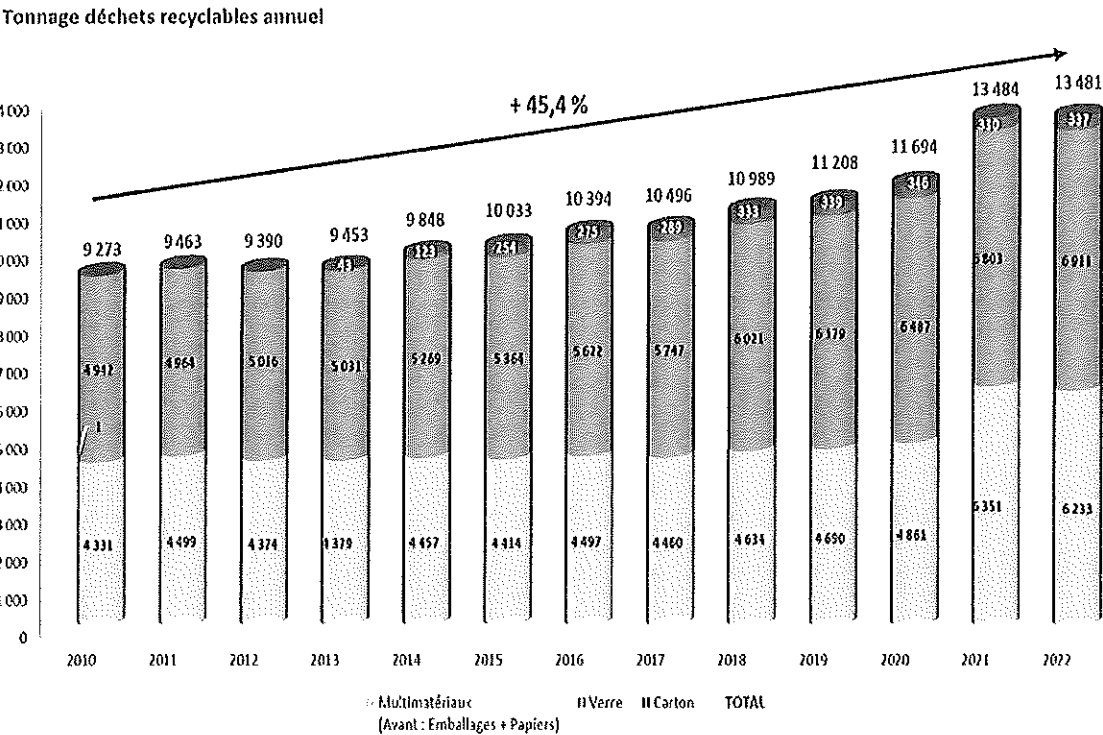
=> Cela représente une moyenne de 286 kg / habitant (population municipale INSEE de 75 119 habitants) ou 190 kg / habitant (population DGF -Dotation Globale de Fonctionnement - de 112 751 habitants). En comparaison aux collectivités similaires, il est à noter que le ratio du tonnage d'ordures ménagères à l'habitant (sur la base de la population municipale INSEE) passe sous celui de la moyenne régionale pour la première fois.

=> La comparaison du tonnage d'ordures ménagères collecté en 2022 par rapport à celui de 2010 indique une diminution de 23,3 % malgré une augmentation de la population de près de 5%.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte (OM PAP) et en apport volontaire (OM AV) avec l'évolution de la population municipale INSEE :



Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés en matière de déchets recyclables :



Depuis 2010, les tonnages de déchets recyclables ont augmenté progressivement jusqu'en 2020. La mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte (30 novembre 2020) a permis d'augmenter fortement la collecte des emballages et des papiers et a également impulsé une nouvelle dynamique sur le tri du verre.

L'année 2022 marque une stabilisation des tonnages collectés.

Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production de Multi-matériaux (MM) et de verre par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	83,0	86,5	87,0	80,8
MM : Ecart / Cap Atlantique		-4,10%	-4,65%	2,70%
Kg verre / hab.	92,0	90,6	94,6	75,9
Verre : Ecart / Cap Atlantique		1,50%	-2,78%	21,21%
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	55,3	52,1	56,4	53,0
MM : Ecart / Cap Atlantique		6,05%	-1,91%	4,33%
Kg verre / hab.	61,3	42,8	44,9	33,6
Verre : Ecart / Cap Atlantique		43,34%	36,57%	82,63%

Déchets acceptés

Les tableaux ci-dessous présentent les pictogrammes des déchets acceptés avec leur modalité de réception :

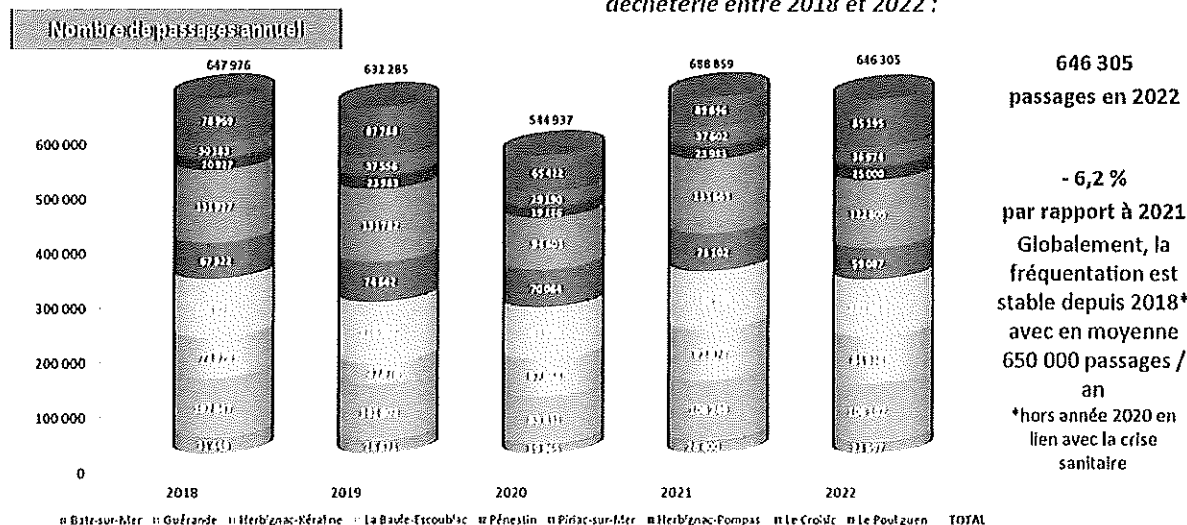
Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception
 ENS	Plateforme OU Benne	 ENSEMBLE	Benne « Ecomobilier » SAUF à Batz-sur-Mer	 ENSEMBLE	Conteneur maritime	 ENSEMBLE	Bac dédié
 PÉRIE		 VERRE	Conteneur verre OU Fosse à verre	 VERRE PROFOND	Local spécifique	 VERRE PROFOND	Cuve à huile
 BOITES		 VERRE PROFOND	Conteneur Multi- matériaux	 BATTERIES	Zone dédiée	 VERRE PROFOND	Fût
 ÉCOLOGIQUES		 BOITES		 BATTERIES	Contenant « Corepile »	 PNEUS	Zone dédiée
 CÉRAMIQUES		 VÊTEMENTS	Conteneur Le Relais	 LAMPES	Contenant « Ecosystem »	 BATTERIES	Zone spécifique UNIQUEMENT au Poulliguen
 GÉNÉRALISTE							

QUELQUES DONNÉES CONCERNANT LES DÉCHÈTERIES

Fréquentation

Les déchèteries accueillent principalement les déchets des particuliers résidant sur le territoire, mais également ceux des services communaux et des professionnels sous certaines conditions : accès payant pour certains déchets et dépôt non autorisé pour d'autres déchets.

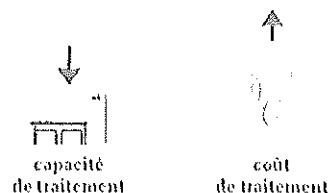
Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation par déchèterie entre 2018 et 2022 :



Hausse des coûts de traitement

Comme cela a été indiqué précédemment, le premier poste de dépenses est celui du traitement des ordures ménagères.

Cela s'explique par les prix appliqués au nouveau marché de traitement des ordures ménagères qui a démarré au 1er janvier 2022. En effet, pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement ce qui entraîne une hausse des coûts.



Afin de mieux maîtriser les dépenses liées au traitement des ordures ménagères pour les années à venir, la collectivité s'est engagée, en partenariat avec plusieurs collectivités ligériennes, sur un projet de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Nantes Métropole sur le site de la Prairie de Mauves.

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) imputée sur le traitement des déchets non valorisables augmente également fortement. (Cf. encadré ci-dessous). Ainsi, malgré la baisse progressive du tonnage des ordures ménagères, le coût de traitement de ces dernières continue de croître progressivement.

Taxes pesant sur le budget

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

Les déchets non triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.

Cette taxe a été instituée par l'article 45 de la loi de finances de 1999, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000 et dont le montant est révisé par l'Etat chaque année.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT pour l'enfouissement et l'incinération depuis 2019 avec une vision jusqu'en 2025 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Incinération	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)

A compter du 1^{er} janvier 2021, certaines prestations de gestion des déchets ont bénéficié d'un taux de TVA réduit à 5,5 % : des économies ont pu être faites mais elles ne rattrapent pas les coûts supplémentaires liés au traitement des déchets notamment avec la hausse de la TGAP (et de l'ensemble des prestations en général).

La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Le taux normal de la TVA est fixé à 20 % (article 278 du Code Général des Impôts - CGI).

L'article 279 du CGI précise que les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que les prestations de services qui concourent à leur bon déroulement bénéficient d'un taux réduit à 10%.

L'article 278-0 bis du CGI précise que les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière bénéficient d'un taux réduit à 5,5% à compter du 1^{er} janvier 2021.

Synthèse financière

Coût aidé HT / tonne : 175 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
Françaises = 254 € HT / tonne *

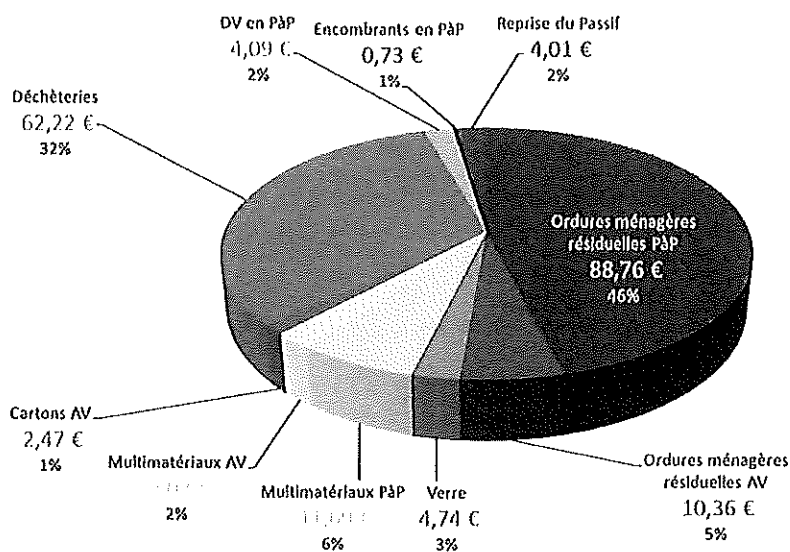
Coût aidé HT / habitant : 201 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
françaises = 210 € HT / habitant *

* Données SINOE 2022

Le secteur ci-dessous présente le coût par foyer pour chaque flux en CHT ainsi que leur répartition en pourcentage pour 2022 :

**Coût total
2022 :
193 €
par foyer fiscal**



Trier, quels impacts économiques ?

Collecte sélective = tri au domicile

Aucun tri au domicile = 100 % OMr


13 481 tonnes triées
À 135,80 € TTC / tonne

+


21 449 tonnes
À 404,66 € TTC / tonne

<


34 930 tonnes
À 404,66 € TTC / tonne
Soit 14 134 693 € TTC

Soit 10 510 232 € TTC

Tri en déchèterie

Aucun tri en déchèterie
= 100 % tout venant


70 149 tonnes triées
À 44,04 € TTC / tonne

+


10 936 tonnes
À 226,97 € TTC / tonne

<


81 085 tonnes
À 226,97 € TTC / tonne
Soit 18 403 638 € TTC

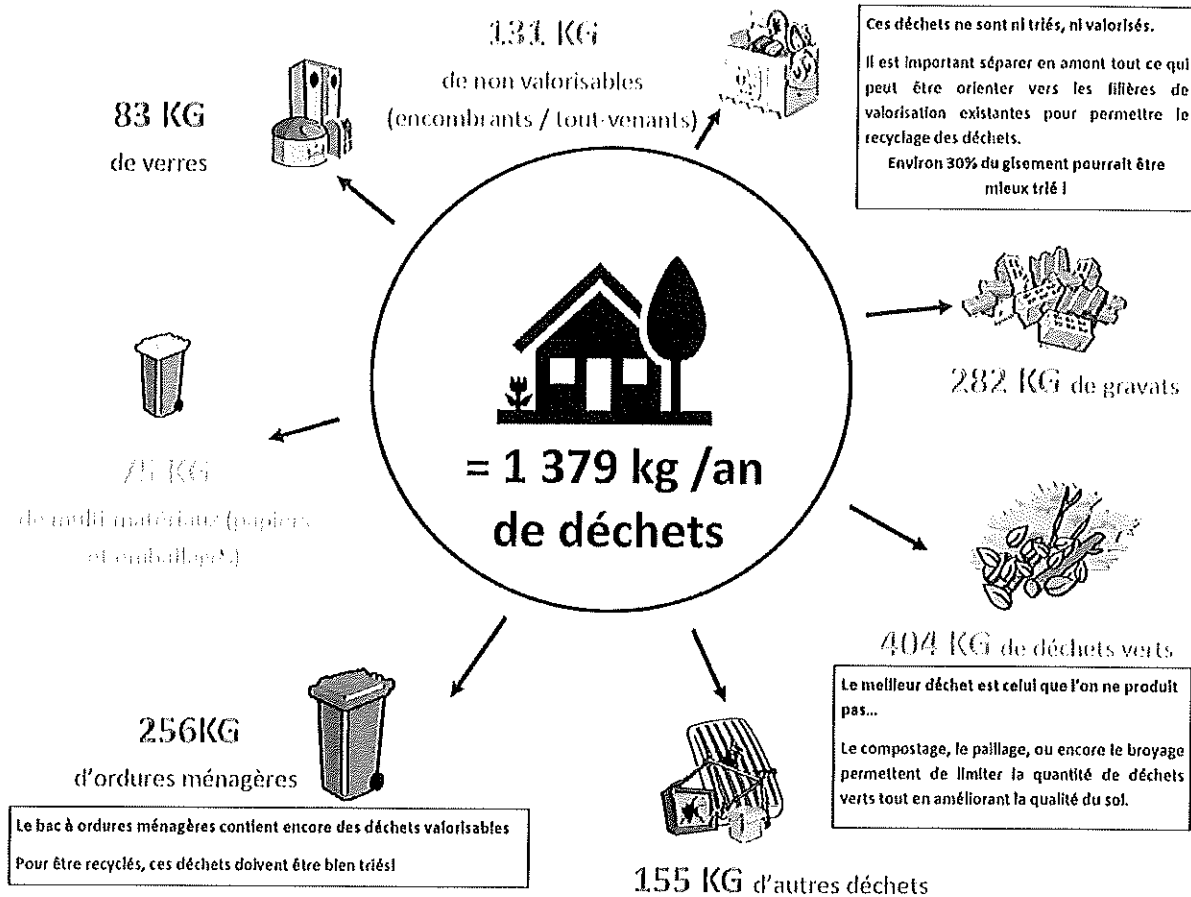
Soit 5 571 503 € TTC

16 081 735 € TTC

32 538 331 € TTC

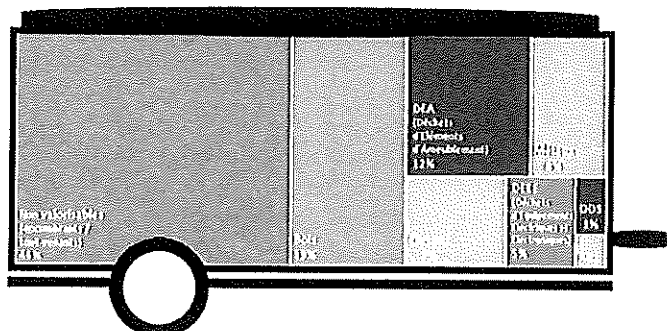
PRODUCTION D'UN FOYER MOYEN

En 2022, un foyer moyen* de Cap Atlantique a produit:



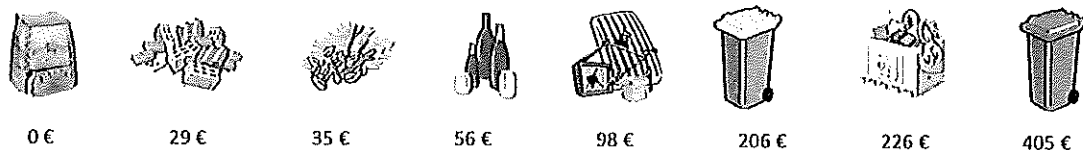
En déchèterie, cela représente :

279 kg par foyer (hors déchets verts et gravats)



* Population DGF 2022 par rapport au nombre de personne dans les ménages fiscaux en 2022

Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :



Sans tri, le traitement des déchets serait plus élevé.